



## Grenelle de l'environnement : contribution au groupe Climat

### 1. Transports et déplacements

La France, face à sa crédibilité en Europe puis dans le monde, se doit de proposer une vision exemplaire de l'aménagement de son territoire associée à un plan d'application concret dans le domaine du transport :

- d'un point de vue environnemental c'est-à-dire en équivalent émission de CO2 et espaces naturels

- d'un point de vue social : liberté de mouvement et santé (qualité de l'air-sécurité)

- d'un point de vue économique (fluidité des flux de marchandises et des personnes)

Le développement durable ne peut se concevoir que dans la recherche d'un équilibre soutenable pour la planète entre ses trois points.

1) Transport de marchandises : **objectif -50 % du mode routier à 5 ans** par le ferroutage, le fluvial et le cabotage.

2) Transport des personnes : **développement d'un plan de transport collectif électrique** type tramways, associé à un réseau de pistes cyclables dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

3) **Définir 10 villes pilotes** (exemple : La Rochelle et ses véhicules électriques, Paris et les vélos, taxis collectifs pour remplacer les bus aux heures creuses).

4) **Redéfinir les principes de vie urbaine** liaison centre ville - banlieue - centre commerciaux - centre administratif.

5) **Affirmer un schéma ferroviaire ne passant pas par Paris** selon 3 transversales (Brest-Strasbourg ; Atlantique-Lyon-Turin ; Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille).

Ne pas rechercher des vitesses supérieures à 300 km/h pour gagner 5mn sur un parcours mais investir sur l'amélioration des infrastructures vers des vitesses au moins égales à 250 km/h, sur tous les axes.

6) Ne pas opposer véhicule individuel et transport collectif mais apporter la juste complémentarité.

- **Aucun véhicule polluant sous 3 ans dans le parc de l'Etat et de toutes les collectivités** : c'est une incitation indirecte aux constructeurs automobile.

- **A 5 ans impossibilité d'immatriculer des véhicules individuels polluants** consommant plus de 2l/100 km.

- **Créer un droit de circulation en agglomération selon la qualité polluante** (exemple de Londres avec gratuité pour mini véhicule électrique).

7) **Autoriser plus rapidement Air France (et les autres compagnies) à concurrencer la SNCF sur le mode ferroviaire** favorisant ainsi un transfert de charge des vols intérieurs vers le mode ferroviaire sans perte de chiffre d'affaire. Offrir aux voyageurs un meilleur confort et un autre service.

8) **Le schéma d'aménagement du territoire doit redonner à la France son allure Hexagonale**, et doit permettre de relier les parcelles de biodiversité coupées par les grands travaux.

Un équilibre des contraintes et des actions doit être recherché entre le politique (exemplarité des collectivités locales, fiscalité, aide à la recherche), le citoyen (changement de comportement) et les acteurs économiques (entreprises, éducation).

En parallèle des mesures « communicantes » doivent permettre d'expliquer, de justifier et de motiver chaque entité (individu et surtout « groupes »).

En termes d'impact, ces mesures permettront :

- une diminution de 50 % sur les émissions de CO2 du secteur automobile

- une baisse de 50% sur émissions de particules négatives pour la santé (urbaine)

- sur le plan social : conserver les emplois de l'industrie automobile avec une position de leader mondial

- repenser la vie urbaine (définition d'éco quartier, habitat individuel ou semi collectif)

- donner à La France une image dynamique (socialement et économiquement) par opposition à une attitude de donneuse de leçon.

## **2. Habitat et urbanisme**

9) Promouvoir l'exemplarité de l'Etat : **intégrer la démarche HQE à tout nouveau projet de rénovation ou de constructions d'équipements publics.**

10) **Rendre obligatoire la norme HQE pour toute construction sociale ou privée de plus de 20 logements.**

11) Instaurer une **gradation des impôts fonciers selon la durée d'occupation des logements en zone rurale.**

### 3. Energie

12) Définir une politique énergétique française laissant une part plus importante aux énergies renouvelables : c'est « **le plan 50** » dont l'objectif est d'atteindre une **indépendance énergétique** (hors énergies fossiles) **globale de 50% en 2017** soit 2 quinquennats.

13) Sortie des modèles de production nucléaires actuels. **Poursuite et le développement de la recherche** dans le domaine de l'énergie nucléaire et plus particulièrement **le projet ITER** afin d'absorber l'augmentation constante de la demande énergétique.

14) **Unir les forces européennes autour d'une politique d'approvisionnement commun** en évitant les situations quasi monopolistiques.

15) **Repenser notre système de consommation**, faire la chasse au gaspillage individuel et collectif.